

Conseil de Développement Territorial



Communiqué du 10 juillet 2026

APPEL A CANDIDATURE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODEV) DE LA VALLEE DU LOIR

Suite aux élections, le conseil de développement territorial doit être renouvelé pour le nouveau mandat. Durant tout l'été, jusqu'au 09 septembre, il est possible de candidater pour intégrer le CODEV. Ce groupe d'habitants participe au développement du territoire et est associé aux décisions prises par les élus du Pays. Il est composé de 30 membres, issus des 3 EPCI (10 personnes par EPCI).

Candidatures à adresser à accueil@pays-valleeduloir.fr :

Une lettre de motivation présentant l'intérêt du candidat pour la démarche et les thématiques du territoire

Date limite : 09 septembre

Attention, un membre du CODEV ne pas avoir un mandat d'élu local en cours.

Pour rappel le Pays Vallée du Loir est le regroupement des 3 communautés de communes du sud de la Sarthe (Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé) avec un périmètre de 57 communes, une superficie de 1 427 km² et près de 73 000 habitants.

Le conseil de développement territorial a un **rôle consultatif** dans les instances du Pays (les commissions et le conseil syndical). C'est un **groupe bénévole d'habitants** et d'acteurs du territoire s'exprimant à titre personnel, issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il a pour rôle de **conseiller, aider à la réflexion et donner son avis** sur les décisions prises par les élus du Pays. Il peut de façon occasionnelle se saisir de sujets de réflexion autres que les thématiques abordées au sein du Pays et permet d'accompagner les initiatives citoyennes.

Lors du mandat précédent, le CODEV a été à l'initiative du sentier au bord du Loir, de plusieurs cycles de conférences et de visites autour de la rénovation énergétique (pompes à chaleur, solaire, bois - poêles et maisons autonomes). Deux associations ont été créées à la suite de ces événements :

- L'association « Soleil du Loir » [En savoir plus](#)
- L'association « Les amis du sentier au fil du Loir »

Les candidatures seront étudiées selon plusieurs critères :

- La diversité des profils, notamment en matière de genre, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de secteur d'activité, de parcours et de milieu professionnel ;
- La représentation territoriale, afin d'assurer un équilibre entre les différents secteurs du PETR et les différentes réalités locales ;
- La motivation du candidat, appréciée notamment au regard de la lettre de candidature, de son intérêt pour les politiques territoriales et de sa disponibilité à participer aux travaux du Conseil ;
- L'expérience ou l'implication antérieure, le cas échéant, dans le précédent Conseil de développement ou dans d'autres démarches de concertation, de participation citoyenne ou d'engagement territorial ;
- La capacité à contribuer de manière constructive aux réflexions collectives, dans un esprit d'écoute, de dialogue et de co-construction

Consultez [la brochure de présentation du PETR Pays Vallée du Loir](#).

Retrouvez toutes les infos sur www.pays-valleeduloir.fr ou sur la page dédiée :
<https://pays-valleeduloir.fr/le-territoire-le-pays/le-conseil-de-developpement-territorial/>

CONTACT PRESSE

Paola Perseille – 06 82 28 87 17 - communication@pays-valleeduloir.fr